

# FFSA

CHAMPIONNAT RALLYE  
DE FRANCE TOUT TERRAIN



## REGLEMENT PARTICULIER

# 17<sup>ème</sup> RALLYE

# TOUT-TERRAIN

# TERRES DU GÂTINAIS

*les 28, 29 et 30 avril 2023*



## PROGRAMME - HORAIRES

Dates	Horaires	Définition	Lieu (Corbeilles en Gâtinais)
Mars		Parution du Règlement et Ouverture des engagements	
21 avril	Minuit	Clôture des engagements	
27 avril	Dès 8h30	Disponibilité des carnets d'itinéraire et vérifications administratives	Voir articles 6.2.6.P et 7.1.8.P
28 avril	16h30 à 19h	Vérifications techniques	Place de l'église sous la halle
28 avril	16h30	Mise en place du parc fermé	Parc fermé de la sucrerie
		Panneau d'affichage : le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web de l'événement. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.	
28 avril	17h30	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	PC, salle du Collège
28 avril	20h	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape.	Panneau d'affichage numérique
29 avril	9h	Départ du rallye, sortie parc fermé	Parc fermé de la sucrerie
29 avril	17h44	Arrivée 1ère étape, entrée parc fermé du 1er concurrent	Parc fermé de la sucrerie
29 avril	Au plus tard 30 mn après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape	Panneau d'affichage numérique
30 avril	8h	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé	Parc fermé de la sucrerie
30 avril	16h31	Arrivée 2ème étape, entrée parc fermé du 1er concurrent Remise des coupes aux équipages à l'entrée du parc fermé	Parc fermé de la sucrerie
30 avril	Au plus tard 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Affichage des résultats du rallye, classement officiel provisoire	Panneau d'affichage numérique
30 avril	Podium	Podium des quatre catégories	Près du parc fermé de la sucrerie

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA LOIRET organise 28, 29 et 30 avril 2023, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie du GÂTINAIS en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec Participation Etrangère Autorisée dénommé :

### **17<sup>ème</sup> Rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS**

Le présent règlement a reçu le visa de la LSA Centre-Val de Loire N° 001/2023 en date du 01/02/2023

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 109 en date du 08/02/2023

#### **Comité d'organisation :**

Président : Gilles ROUX  
Vice-présidente : Sophie GARDIA  
Secrétaire : Sophie GARDIA  
Trésorière : Karine LAUNAY  
Membres : Jacques COURTIN, Jérôme GARDIA, Laura PIVERT  
Conseillers technique et administratif : Sylvain OMNES et Roger SOULAT  
Organisateur technique : Jean-Jacques LEFEBVRE, Président Ecurie du Gâtinais

Permanence du rallye :

- avant le Rallye:

Gilles ROUX – 18 rue de la Garenne  
45240 La Ferté Saint Aubin  
Tél Mobile 06 79 53 02 69  
E-mail [roux.gilles45@orange.fr](mailto:roux.gilles45@orange.fr)

- pendant le Rallye (à partir du jeudi 27 avril) :

Au PC course, à Corbeilles en Gâtinais  
Gilles ROUX 06 79 53 02 69  
Sophie GARDIA 06 75 39 34 68

#### **1.1P. OFFICIELS**

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	HULOT	René-Jean	7288	1003
Président du collège	CITERNE	Eugène	10415	0114
Membre du collège	ESNAULT	Jean-Yves	6577	1504
”	COULON	Thierry	4777	1201
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	1003
Directeur de course adjoint (et nouveau départ)	PERROT	Elizabeth	6567	1003
Adjoint à la DC / délégué ES	LOOTVOET	Marie-Line	5938	0112
	MEURET	Julien	314009	0111
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	DOYEN	Sylvie	154219	1003
Tricolore	BRISSET	Jean-Yves	3244	1504
OTT	HERBERT	Jacky	12549	1101
Damier	DEHAN	Luc	6495	1202
Juge de faits	DECARNIN	Rémi	155905	1504

''	CHAUMERON	Jacques	8066	1504
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Commissaires techniques	DUROU	Hervé	49716	0112
'' (et nouveau départ)	COURTIN	Philippe	42190	1504
''	HERHEL	Olivier	15550	1503
''	TEXIER	Pierre-Arnaud	53166	1504
''	TOURLOURAT	Michel	8826	1504
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	Sylvie	154219	1003
''	HERHEL	Christelle	15545	1503
Médecin responsable	DIACONO	Dominique	27240	1504
Responsable classements	DUCROCQ	Frédéric	10399	1004
''	BOUGEOIS	Monique	132559	1004
Chargé relation presse	PIVERT	Laura	248730	1504

**Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.**

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 17<sup>ème</sup> rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge SSV pilotes et copilotes

### 1.3P. VERIFICATIONS

**Vérifications administratives le 27 avril de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le 28 avril de 8h30 à 12h30 :**

Café de l'UNION – Corbeilles en Gâtinais.

Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait du roadbook.

Pièces à fournir : licences et permis de conduire pilote et copilote.

**Vérifications techniques le 28 avril 2023 de 16h30 à 19h :**

Lieu : CORBEILLES en GÂTINAIS, Place de l'église sous la halle.

Les horaires de convocation, à **respecter impérativement**, au CH C d'entrée aux vérifications techniques seront mis sur le site du rallye le lundi précédent l'épreuve.

**Ne pas oublier de remplir la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité à remettre aux commissaires techniques.**

**Le déchargement et le rechargement des véhicules se fera obligatoirement** sur le parking de LA SUCRERIE à CORBEILLES en GÂTINAIS (en face du parc assistance).

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage CATINOT, Avenue de Bordeaux, 45 490 CORBEILLES EN GÂTINAIS

Taux horaire : 60 euros TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

**3.1.5P.** Tout concurrent qui désire participer au 17<sup>ème</sup> rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 21 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Sophie GARDIA  
358 Rue des Pinières  
45270 - LADON  
Tél 0675393468 Mail [sophie.gardia@wanadoo.fr](mailto:sophie.gardia@wanadoo.fr)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 euros\***
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 euros**

\*Pour pilote de l'ASA LOIRET : **500 euros**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (ou par virement pour les concurrents étrangers).

**Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : ASA LOIRET**

NB : Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier accompagné du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement. Joindre impérativement un RIB à l'engagement.

Les montants d'engagement seront mis en banque à la fin des vérifications.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA (conforme à l'article 3.10 du Code Sportif International).

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve.

### 3.3P. Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 3.3.2P. Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme aux règles spécifiques rallye tout-terrain et au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

**UN SEUL** véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes tout-terrain FFSA.

### 5.2P. Publicité

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La publicité obligatoire d'AGORATT devra être apposée sur l'emplacement de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 4.6 du règlement standard des rallyes tout-terrain sous peine des sanctions prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes : pénalité de 160 € pour le 1<sup>er</sup> constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. Description

Le 17<sup>ème</sup> rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS représente un parcours de 281 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 140,1 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5	LA SUCRERIE	13,5 km
ES 2/4/6	LORCY-LE MONT	9,9 km
ES 7/9/11	PANNES	11,4 km
ES 8/10/12	ST MAURICE	11,9 km

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 27 avril de 8h30 à 18h30

Vendredi 28 avril de 8h30 à 16h00

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

**Les concurrents devront obligatoirement porter au poignet les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les motos/quads de reconnaissance. A défaut le départ des reconnaissances leur sera interdit, application des pénalités prévues à l'article 6.2 du règlement standard des rallyes FFSA.**

Une reconnaissance en convoi se fera le vendredi 28 avril si les conditions météo le permettent. A la discrétion de l'organisateur.

Départ à 9 h, parking camions de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais. Pneus adaptés obligatoires.

Seuls les pilotes et copilotes y sont autorisés.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Rappel : Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait du roadbook (cf §1.3P)

Lieu :  
Café de l'UNION  
6 place St Germain, Corbeilles en Gâtinais  
Horaires :  
Jeudi 27 avril de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30  
Vendredi 28 avril de 8h30 à 12h30

#### **7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles :**

Les signes distinctifs des commissaires sont : combinaisons ou Chasubles orange

#### **7.5.1P. Rappel des règles spécifiques rallyes tout terrain**

##### **Conforme à l'article 7.5.1 des règles spécifiques des rallyes tout terrain**

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

#### **7.6P. PARC FERME**

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) et les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes tout terrain.

## **ARTICLE 10P. PRIX et COUPES**

### **10.1.1P. PRIX**

**-Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE.**

**(Joindre impérativement un RIB à l'engagement pour le virement).**

**ATTENTION en absence du RIB lors de l'engagement, les prix ne seront pas distribués au concurrent.**

**IMPORTANT :** les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants (voir ci-dessous les tableaux pour 60 partants et pour 80 partants).

Exemple de primes pour un nombre de				60				partants			
<b>Primes d'arrivée</b>	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total		
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	100 €	80 €	60 €						240 €		
<b>Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série</b>											
Si au moins 5 partants	355 €	255 €	185 €						3 180 €		
Si au moins 10 partants				130 €	120 €				1 000 €		
Si au moins 15 partants						105 €	75 €	50 €	920 €		
<b>total groupe catégorie Championnat</b>	<b>455 €</b>	<b>335 €</b>	<b>245 €</b>	<b>130 €</b>	<b>120 €</b>	<b>105 €</b>	<b>75 €</b>	<b>50 €</b>			
<b>Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)</b>	<b>355 €</b>	<b>255 €</b>	<b>185 €</b>	<b>130 €</b>	<b>120 €</b>	<b>105 €</b>	<b>75 €</b>	<b>50 €</b>			
<b>Classes</b>											
<b>Nbre de classes</b>	20										
Si au moins 3 partants	50 €								1 000 €		
Si au moins 5 partants		25 €							500 €		
Si au moins 7 partants			25 €						500 €		
									Total	7 340 €	
Exemple de primes pour un nombre de				80				partants			
<b>Primes d'arrivée</b>	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total		
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €		
<b>Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série</b>											
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €		
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €		
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €		
<b>total groupe catégorie Championnat</b>	<b>605 €</b>	<b>445 €</b>	<b>330 €</b>	<b>175 €</b>	<b>155 €</b>	<b>140 €</b>	<b>100 €</b>	<b>70 €</b>			
<b>Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)</b>	<b>470 €</b>	<b>340 €</b>	<b>250 €</b>	<b>175 €</b>	<b>155 €</b>	<b>140 €</b>	<b>100 €</b>	<b>70 €</b>			
<b>Classes</b>											
<b>Nbre de classes</b>	20										
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €		
Si au moins 5 partants		35 €							700 €		
Si au moins 7 partants			30 €						600 €		
									Total	9 720 €	

NOTA :

- Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes
- Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la réglementation

#### PRIMES PERFORMANCES :

Primes PERFORMANCES											
<b>Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remis même en cas d'abandon</b>											
ES2, groupe T1A/T3/T4	15ème		100 €								
ES5, groupe T1B	10ème		100 €								
ES8, groupe T2	5ème		100 €								
ES11, groupe SSV	7ème		100 €	Total primes PERFORMANCES						400 €	

Nota : En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes de performance des ES concernées ne seront pas attribuées.

#### 10.2.P. COUPES

- 2 coupes aux 3 premiers du Championnat de France (T1A/T3/T4 confondus) et 1 coupe aux 7 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Trophée 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 1 coupe aux 2 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge 2RM (T1B), 1 coupe aux 2 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge SSV (SSV), 1 coupe aux 2 suivants,
- 1 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de championnat, trophée et challenges),
- 1 coupe à la première pilote féminine
- 1 coupe à la première copilote féminine
- 1 coupe au 1er équipage étranger dans chaque championnat, trophée, challenge (non cumulable avec les coupes de championnat, trophée et challenges),
- 2 coupes commissaires (2 bénéficiaires tirés au sort).

NB : les coupes non retirées lors de la remise des prix seront perdues si l'équipage n'est pas dûment représenté